Le Défenseur des droits

Ses missions et ses pouvoirs — document Facile à lire et à comprendre

FALC

Le Défenseur des droits est un service de l'État.

Il aide les personnes quand leurs droits ne sont pas respectés.

N'importe qui peut lui demander de l'aide : un adulte, un enfant, une association.

1 Les 4 missions du Défenseur des droits

Vos relations avec l'administration

Il aide quand vous avez un problème avec un service public. Par exemple : la CAF, France Travail, la retraite, la mairie, l'hôpital.

Les droits de l'enfant

Il défend les droits des enfants. Par exemple pour l'école, la santé, la famille, le handicap.

La lutte contre les discriminations

Il aide les personnes traitées injustement. Par exemple à cause de leur origine, leur handicap, leur âge ou leur sexe.

La déontologie de la sécurité

Il vérifie que la police, la gendarmerie et les agents de sécurité respectent les règles.

2 Ce que peut faire le Défenseur des droits

- Il vous écoute et vous explique vos droits.
- Il peut demander des documents et des explications à l'administration.
- Il contacte l'administration pour chercher une solution avec vous. C'est ce qu'on appelle une **médiation**.
- Il peut faire des recommandations pour changer une décision ou une règle.
- Si besoin, il peut aller devant la justice pour défendre une personne.

Demander de l'aide au Défenseur des droits est toujours gratuit, pour tout le monde.

Contacter un délégué gratuitement

Rencontres gratuites et confidentielles — Loches, Chinon, Tours

FALC

Des personnes appelées « délégués » représentent le Défenseur des droits près de chez vous. Vous pouvez les rencontrer gratuitement.

CHINON

Sous-préfecture de Chinon
1 rue Philippe de Commines, BP 156 — 37500 Chinon
Permanence : le 4e mercredi du mois (journée) — déléguée Joëlle Labarde

02 47 33 13 36

LOCHES

Sous-préfecture de Loches
12 avenue des Bas Clos, BP 279 — 37600 Loches
Permanence : le 2e mercredi du mois (après-midi) — délégué Gérard Guégan

02 47 33 10 92

TOURS

Préfecture d'Indre-et-Loire
19 rue Bernard Palissy, BP 3208 — 37000 Tours
Permanence : le jeudi (journée) — délégué Gérard Guégan

02 47 33 10 92

Centre de vie du Sanitas
10 place Neuve — 37000 Tours
Permanence : le lundi et le mardi (journée) — Agnès Labrune / Joëlle Labarde

02 47 31 39 00

Maison de justice et du droit
7 mail Georges Braque — 37000 Tours
Permanence : le lundi (journée) — délégué Claude Tanguy

02 45 34 37 20

Important : Il faut prendre rendez-vous avant de venir. Téléphonez au numéro du lieu le plus proche de chez vous. Ne contactez qu'un seul délégué pour votre demande.

Numéro national : 09 69 39 00 00

Appel non surtaxé (prix d'un appel normal). Vous pouvez aussi écrire sur www.defenseurdesdroits.fr